

Date : 15 février 2013

Objet : synthèse du plan d'action de l'Amue concernant l'accompagnement de la mise en œuvre des dispositions de décret GBCP

Résumé :

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) modifie en profondeur l'organisation et le contenu de la gestion budgétaire et comptable des établissements. Le calendrier de mise en œuvre de la réforme porte plusieurs jalons : dès 2013 pour la majorité des dispositions du décret mais à compter de l'exercice 2016 pour les évolutions à impact majeur. Un dispositif d'accompagnement spécifique a été construit par le MESR auquel sont étroitement associés la CPU, les établissements et l'Amue. Les premiers échanges ont d'ores et déjà mis en lumière les points de vigilance suivants : des actions fortes de conduite du changement et de formation sont à prévoir, l'évolution des applications informatiques seront importantes, la réforme doit être l'occasion d'une convergence des régimes budgétaires entre EPSCP et EPST, les délais de mise en œuvre doivent être concentrés sur l'année 2016.

Date - échéance	Actions	Acteurs
Phase 1 : 2013 des actions de sensibilisation et la stabilisation du cadre		
1^{er} semestre 2013	Définition d'une procédure métier permettant d'alimenter les états budgétaires au format GBCP (<i>cf. nota</i>)	Amue et établissements
	Kit d'information – communication de présentation du GBCP	Amue
	Dossier d'information GBCP sur le site internet Amue	Amue
	Séminaires d'information sur le GBCP	Amue - Esen
	Fin des travaux conduits par les administrations centrales : impacts en conduite du changement et sur le SI	Ministères – CPU – établissements - Amue
2^{ème} semestre 2013	Définitions de procédures pour accélérer la clôture des comptes	Amue et établissements
Option (si besoin de compléments)	Approfondissement des travaux pour l'intégration de la GBCP dans les SI	Amue- établissements et diffuseurs
	Livraison des instructions détaillées sur l'intégration du GBCP	Ministères

Nota : concernant la production des états budgétaires, l'Amue a entrepris plusieurs initiatives en vue d'obtenir le report de la mesure.



Date - échéance	Actions	Acteurs
Phase 2 : 2014 - la construction détaillée du dispositif opérationnel		
1^{er} semestre 2014	Préalable : livraison des instructions détaillées concernant la mise en œuvre du GBCP	Ministères
	Accompagnement de sites en matière de clôture anticipée	Amue - établissements
	Conception détaillée des applications de gestion (dont Sifac)	Amue - établissements
2^{ème} semestre 2014	Conception formation métier puis formation des formateurs	Amue - établissements
	Développement de la solution GBCP dans les applications de gestion financière (dont Sifac)	Amue-établissements
Phase 3 : 2015 - le déploiement opérationnel du dispositif		
1^{er} semestre 2015	Formation métier des établissements puis déploiement de la formation par les établissements en interne Conception formation outil puis formation des formateurs Formation outil des établissements puis déploiement de la formation par les établissements en interne	Amue et établissements
	Vérification de la solution GBCP dans les applications de gestion financière (dont Sifac)	Amue-établissements
	Livraison de la solution aux établissements au cours du 2^{ème} trimestre	Amue-établissements
	Séminaire de présentation solution Sifac	Amue
2^{ème} semestre 2015	Saisie budget 2016	Établissements
	Formation internes complémentaires	Établissements
	Assistance	Amue
2016	Assistance	Amue

Synthèse du plan d'action d'accompagnement de la mise en œuvre du décret GBCP

	2013 : phase 1			ministère : remise des instructions et commentaires (nomenclatures, états)	2014 : phase 2			2015 : phase 3				2016 : GBCP	
	1er semestre	3ème trim.	4ème trim.		1er semestre	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.		
accompagnement / formation	séminaire présentation GBCP			ministère : remise des instructions et commentaires (nomenclatures, états)		rédaction formation métier		formation métier		formation métier : rappel ?			
		kit présentation GBCP					formation formateurs métier		établissements : formations métier internes (budget)		établissements : formations métier internes (exécution) ?		
système d'information	extraction données pour états budgétaires	les états budgétaires	ateliers de préparation à la clôture anticipée	ministère : remise des instructions et commentaires (nomenclatures, états)	sites pilotes clôture anticipée			formation formateurs Sifac	formation outil GBCP		établissements : formations outil internes	assistance	assistance
						conception détaillée			recettes des développements		établissements : formations outil internes		
						développement pour intégration des spécifications			séminaire présentation solution GBCP		établissements : saisie budget		
								livraison fonctionnalités GBCP					

Légende :

- Fond vert : actions Amue – formations métier
- Fond orange : actions Amue- construction outil
- Fond parme : actions Amue – formations outil
- Fond gris : actions établissements

Synthèse des principaux impacts du décret GBCP :

La prise en compte du décret GBCP suppose le renforcement des compétences et les évolutions suivantes (métiers et outils) :

- La capacité pour les établissements à construire une programmation pluriannuelle et un suivi pluriannuel de la réalisation des engagements pris ;
- La capacité à conduire une analyse rétrospective et prospective étayant les choix budgétaires et mettant en lumière les modalités d'équilibre financier en tenant compte notamment des flux de trésorerie ;
- Le développement de l'utilisation des informations issues de l'analyse financière en tant qu'aide au pilotage budgétaire et financier ;
- Le renforcement du pilotage des emplois et de la masse salariale ;
- Le développement d'outils accompagnant et facilitant la mise en œuvre de dispositifs de contrôle interne budgétaire, contrôle interne comptable et d'aider au fonctionnement de l'audit interne ;
- La mise en place et l'exploitation d'une comptabilité des engagements basée sur une gestion des autorisations d'engagement dont l'autorisation et la consommation est annuelle, mais dont la concrétisation (dépenses réalisées), via les crédits de paiement, peut être pluriannuelle ;
- La mise en place et l'exploitation d'une comptabilité des crédits de paiement qui correspondent aux ouvertures de crédits annuelles nécessaires pour consommer l'autorisation d'engagement ;
- La nécessité de disposer d'une double vue complémentaire permettant de gérer, de façon complémentaire, les autorisations d'engagement d'une part et les crédits de paiement d'autre part, un crédit de paiement ne pouvant être mis en place et consommé que dans la limite d'une autorisation d'engagement ;
- Un système de contrôle, d'une part, des autorisations d'engagement (existence et montant) et, d'autre part, de crédits de paiement, pour respecter le cadre de l'autorisation budgétaire ;
- La prise en compte dans les flux du fait générateur de la consommation des crédits et de la constatation des recettes en comptabilité budgétaire basée respectivement sur le décaissement et l'encaissement de trésorerie ;
- La confection et la production des nouveaux états budgétaires induits par les évolutions du cadre budgétaire ;
- La capacité à renforcer la prise en compte de la dématérialisation des pièces ;
- La mise à disposition de données y compris sous forme dématérialisée d'informations de toute nature à destination des organismes chargés du contrôle des établissements.